**7543**

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale**

Le projet de loi a pour objet de réformer la formation des fonctionnaires stagiaires de la Police grand-ducale. Un retour aux principes d’organisation de la formation, tels que prévus par la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale, est effectué avec les adaptations liées à la réduction de la durée de stage de deux ans qui a eu lieu dans le cadre général de la réforme du stage dans la Fonction publique par la loi du 15 décembre 2019 portant modification de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l’État et suivants. La formation des fonctionnaires stagiaires doit de nouveau être adaptée en raison de l’accord, conclu en 2019, relatif à un recrutement extraordinaire au profit de la Police grand-ducale entre le Ministère de la Sécurité intérieure, la Police grand-ducale et les syndicats et associations professionnelles de la Police grand-ducale et en raison de l’élaboration d’un plan de recrutement pour les années 2020 à 2022.